

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX: (1)43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1523 - 27 septembre 1990 - 5,5 F

D 1523 MEXIQUE: LA DÉFENSE DES INDIENS DANS
LE DIOCÈSE DE SAN CRISTÓBAL

Dans le droit fil de la violente campagne de presse lancée par les éleveurs de l'Etat du Chiapas contre l'évêque de San Cristóbal de las Casas en mai 1990, à l'occasion de la venue du pape au Mexique (cf. DIAL D 1513), un nouveau conflit de la terre s'est soldé par l'arrestation de seize Indiens, réfugiés guatémaltèques (cf. DIAL D 767, 800 et 943), et par l'expulsion d'un prêtre belge travaillant avec Mgr Samuel Ruiz.

Ci-dessous dossier sur l'affaire.

Note DIAL

1. Communiqué de presse de l'évêque de San Cristóbal de Las Casas et de son conseil pastoral (2 août 1990)

L'Eglise diocésaine de San Cristóbal de las Casas, Chiapas, condamne énergiquement l'expulsion du pays du Père Marcelo Rotsaert qui travaillait depuis 1982 dans la paroisse de la commune de Soyatitán, avec ses papiers de résident en règle; ainsi que l'incarcération de seize réfugiés guatémaltèques du campement "San Vicente Agua Bendita", en contradiction avec la politique traditionnelle d'asile qui est celle du Mexique.

Cela s'est passé dans le cadre des événements survenus sur les terres de Nuevo Soyatitán dont ont été expulsés les paysans qui les occupaient; vingt réfugiés ont été arrêtés (parmi lesquels quatre mineurs qui ont aussitôt été remis en liberté) et se trouvent actuellement détenus à la prison de Cerro Hueco, dans la ville de Tuxtla Gutiérrez. Le Père Marcelo Rotsaert a également été interpellé le 22 juillet par des membres de la police judiciaire de l'Etat du Chiapas. Ceux-ci, sous prétexte de visite à un malade, l'ont obligé à sortir de chez lui; en route, une voiture de la police judiciaire l'a intercepté et l'a contraint de remettre les clés de son automobile; pendant le trajet jusqu'à Tuxtla Gutiérrez il a été escorté par deux voitures de la police judiciaire. Dans les locaux du palais de justice de l'Etat il a été soumis à un interrogatoire serré pour essayer de l'impliquer comme instigateur des occupations de terres et comme incitateur des réfugiés à s'affilier à la guérilla. Le curé de Soyatitán, pendant tout le temps de sa détention, n'a eu aucune possibilité d'entrer en contact avec qui que ce soit, l'évêque lui-même s'étant vu refuser tout contact avec lui.

Le Père Marcelo Rotsaert a été remis en liberté aux hautes heures de la nuit en raison du manque de preuves dans les fausses accusations. Auparavant il avait été fiché comme un délinquant de droit commun (empreintes digitales, photos avec numéro sur la poitrine, etc.); il s'était également vu retirer ses papiers de résident. On l'a convoqué pénalement aux bureaux du service des émigrations pour lui restituer ses papiers. Au bout de dix heures d'attente au service des migrations, il a été

mis en état d'arrestation et au secret absolu. Trente et une heures plus tard, alors qu'il venait d'arriver en Belgique, il a pu entrer en communication avec nous pour nous informer que les autorités des migrations l'avaient expulsé du pays.

De tels faits provoquent notre indignation et nous préoccupent sérieusement car l'expulsion du Père Marcelo se produit dans le contexte d'une vague grandissante et systématique de violence et de répression dans l'Etat du Chiapas.

Nous relevons ici quelques-uns des 514 cas de violation des droits de l'homme enregistrés par le Centre des droits de l'homme Bartolomé de Las Casas pour la période allant de janvier 1989 à aujourd'hui.

Chalam del Carmen, commune d'Ocosingo - Le 14 mars 1990, 600 membres de la police judiciaire et de la sécurité publique de l'Etat ont expulsé soixante-quatorze familles Tzeltales du lieu dit San Agustín, pillé et détruit leurs cases, frappé des hommes et des femmes, et arrêté dix paysans qu'ils ont soumis à des tortures comme l'introduction d'eau minérale par le nez, des chocs électriques aux testicules et au nombril.

Fonds de terre Escalón, commune de Amatlán - Le 3 avril, 300 membres de la police de la sécurité publique ont expulsé les familles qui occupaient cette propriété; ils ont arrêté vingt-cinq jeunes et les ont incarcérés dans la ville de Pichucalco.

Paso Achiote, Unión y Progreso et Emiliano Zapata, commune de Venustiano Carranza - Le 11 avril, 600 membres de la police judiciaire et de la sécurité publique, chapeautés par les propriétaires terriens de la région et leurs tueurs à gages, ont expulsé les gens de ces fonds de terre. Ils ont pillé les cases; les deux premiers hameaux ont été entièrement détruits et des paysans ont été frappés. Les femmes ont été emmenées dans des voitures officielles à Chiapa de Corzo et abandonnées là. 14 paysans de ces hameaux ont été incarcérés à la prison de Cerro Hueco où ils sont détenus dans des conditions infrahumaines.

San Felipe Ecatepec, commune de San Cristóbal de las Casas - Le 16 avril, des membres de la police judiciaire et de la sécurité publique de l'Etat ont arrêté trois paysans, qui sont venus s'ajouter à un autre incarcéré depuis décembre à la prison de Cerro Hueco. Les paysans se battent depuis 1980 pour la récupération de leurs terres que possèdent illégalement des personnes parmi lesquelles on compte des fonctionnaires tels que le procureur adjoint aux premières vérifications, Eduardo Montoya Liévano, lequel héberge chez lui des membres de la police de la sécurité publique à titre d'intimidation des paysans indiens.

Nachig, commune de Zinacantán - Les 14 et 15 avril, les autorités appartenant au Parti révolutionnaire institutionnel ont ordonné et effectué la coupure d'eau potable à 69 familles militant au Parti de la révolution démocratique (1), ce qui leur a occasionné des maladies sérieuses.

Communauté de Potrero, commune de Bochil - Le 31 juillet, trente-deux paysans sont tombés dans une embuscade à l'occasion d'une assemblée de concertation et de dialogue avec des autorités agraires. Deux paysans ont été tués, quatre autres blessés et dix-neuf arrêtés par des membres de la police de la sécurité publique de l'Etat. Ceux-ci ont commis des dommages et des vols à la trésorerie de la maison communautaire.

Le peuple pauvre réclamant ses droits légitimes est réprimé et frappé par ceux qui, loin de défendre les intérêts de la majorité de la population, protègent les intérêts de quelques personnes (latifundium - privatisation des terres rurales,

(1) Nouveau parti fondé en mai 1989 par Cuauhtémoc Cárdenas, dissident du PRI (NdT).

corruption, pouvoir politique, pouvoir économique), en comptant pour cela sur les autorités du service des migrations, la police de la sécurité publique, la police judiciaire de l'Etat, la police judiciaire fédérale, l'armée nationale, les gardes blancs, les propriétaires terriens et les éleveurs, tous couverts par l'impunité.

Cette situation de violation permanente des droits élémentaires des hommes et des femmes, ainsi que l'insensibilité face au manque de terre, de toit, d'alimentation et d'éducation - entre autres - du peuple sont la manifestation du projet de mort qui va à l'encontre de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ: le royaume de Dieu qui est justice, amour et paix.

C'est avec une profonde tristesse et avec désespoir que nous constatons que le peuple n'a pas sa place dans un projet de modernité (prônant la solidarité mais provoquant l'affrontement et l'individualisme) qui ne tient aucun compte de la situation de notre peuple dépouillé et victime cinq siècles durant.

Nous redisons notre condamnation énergique de tels actes. Nous rejetons la violence et la répression pratique contre le peuple. Nous demandons la libération immédiate des seize réfugiés guatémaltèques et des prisonniers qui sont injustement détenus.

Nous demandons aux autorités de respecter les garanties individuelles et collectives inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Constitution politique du Mexique dont s'honore l'actuel sexennat.

Nous demandons également au peuple de Dieu, aux hommes et aux femmes de bonne volonté, de suivre la pratique de Jésus dans le sens de la construction d'un monde juste et fraternel.

Samuel Ruíz García, évêque de San Cristóbal de las Casas
Le conseil pastoral diocésain

2. Présentation du conflit de Soyatitán, le 21 juillet 1990, avec l'arrestation de réfugiés guatémaltèques et l'expulsion du Père Marcelo Rotsaert

Dans la région sucrière de la commune de Venustiano Carranza, au Chiapas, un groupe de paysans de cette zone a pris possession de huit cents hectares de terre le 16 juin dernier. Le 21 juillet suivant le gouvernement de l'Etat entreprenait de les expulser des terres occupées. A cet effet un fort contingent de la police de la sécurité publique de l'Etat a été dépêché sur place. Les policiers, transportés en autocars, ont fait irruption dans le petit camp de réfugiés appelé Agua Bendita (2), installé dans cette même zone. Ils se sont saisis de vingt réfugiés guatémaltèques qui travaillaient à l'amélioration de leur camp. Ce groupe de réfugiés a été conduit sur les terres occupées par les paysans. Là, les réfugiés ont été officiellement "arrêtés" sous l'accusation d'envahissement de terres. Quatre d'entre eux étaient mineurs. Avec eux a été arrêté un groupe de paysans.

Des témoins oculaires déclarent que les réfugiés ne se trouvaient pas dans les terres occupées et qu'à aucun moment ils n'ont été impliqués dans cette occupation.

Pour les contraindre à se reconnaître envahisseurs, les policiers ont conduit les réfugiés à la frontière en les menaçant de les réexpédier au Guatemala. Par crainte de la terrible répression des forces publiques du Guatemala, les réfugiés ont préféré rester au Mexique, même s'il leur fallait pour cela signer des déclarations qu'ils n'avaient même pas eu le temps de lire. En signant ils se déclaraient, sans le savoir, coupables de plusieurs délits pour lesquels ils sont actuellement détenus à la

[2] "Eau bénite": tout un programme... [NdT].

prison de Cerro Hueco: association de malfaiteurs, occupation de terres, dommages à propriété d'autrui, entraves à la circulation sur voie publique, etc. Jusqu'à ce jour, les Guatémaltèques restent détenus sous fausses accusations. Seuls, les quatre mineurs d'âge ont été libérés le 22 juillet.

Le Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, le diocèse de San Cristóbal et plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont immédiatement entrepris de défendre les réfugiés.

Le groupe de réfugiés d'Agua Bendita se trouve sur le territoire mexicain depuis 1982, sous la protection du secrétariat du gouvernement, lequel a été à plusieurs reprises informé de l'existence de ces réfugiés. Ceux-ci ont édifié leurs cases sur un terrain communautaire prêté par les Indiens de la région; ils ont de plus fait des installations collectives: une école, un dispensaire, un entrepôt commun, des latrines, etc. Ils se sont organisés pour une amélioration permanente de leur camp. Ils sont salariés de la communauté indienne de la région; celle-ci connaît une productivité accrue grâce au travail des réfugiés. Les réfugiés, quant à eux, n'ont pas de terres en propre et ne cherchent pas à s'en procurer car ils savent qu'ils ne sont que temporairement au Mexique, jusqu'à ce que la situation des droits de l'homme se normalise dans leur pays. Conscients de leur condition d'étrangers, ils se maintiennent à l'écart de la problématique agraire et politique de la région.

Ces faits se produisent dans un secteur marqué depuis longtemps par une problématique agraire particulièrement conflictuelle. La terre est très productive (canne à sucre). Le cadastre n'est pas toujours très net. Il y a des terres attribuables, une concentration de la propriété entre les mains de grands propriétaires, une exigence de restitution de terres aux communautés en raison de titres originels de propriété. Par ailleurs il y a beaucoup de demandes de terre. Les agressions contre les paysans sont fréquentes. Il y a beaucoup d'assassinats dans le cadre de la lutte pour la terre.

Le gouvernement fédéral a favorisé le règlement de la problématique de la terre en faveur des paysans de la communauté de Venustiano Carranza en leur attribuant, voici peu, plus de trois mille hectares qui leur revenaient en vertu de la décision présidentielle réglementant la propriété de cette communauté. En contrepartie, le gouvernement de l'Etat, sous la pression des propriétaires terriens et de soi-disant petits propriétaires, a déclenché une offensive destinée à contenir les demandes des paysans et à empêcher le passage de la propriété des terres sous le régime communautaire, même s'il lui fallait pour cela mobiliser de nombreux effectifs des forces de sécurité et remplir les prisons de paysans pauvres.

Au centre de la région de canne à sucre il y a la sucrerie de Pujiltilic qui a fait l'objet de pressions de la part des producteurs de canne qui exigent une meilleure rétribution de la canne.

C'est dans ce contexte que, dimanche dernier 22 juillet, le Père Marcelo Rotsaert, curé de Soyatitán, a été séquestré par des membres de la police judiciaire de l'Etat de Chiapas qui, sous prétexte d'un appel de malade, l'ont obligé à sortir de chez lui. A la hauteur de Shpoina ils lui ont barré la route avec une automobile, pris la clé de sa voiture et conduit à Tuxtla Gutiérrez sans aucun mandat d'arrêt, sous escorte de deux véhicules de la police judiciaire. L'un des véhicules portait le sigle du secrétariat du gouvernement. Au palais de justice de Tuxtla Gutiérrez il a été soumis à un interrogatoire visant à l'accuser d'instigation aux occupations de terres et d'incitation à l'enrôlement des réfugiés dans la guérilla; il a été accusé avec insistance d'avoir pris la direction des réfugiés pour l'occupation des terres. Le Père Marcelo a nié ces accusations et a dénoncé l'illégalité et la sornioiserie de la séquestration des réfugiés dans leur camp par les forces de l'ordre.

En apprenant ce qui s'était passé, la population de Soyatitán s'est massivement rassemblée pour délibérer sur la manière d'obtenir la remise en liberté de son curé. L'évêque de San Cristóbal de las Casas, Mgr Samuel Ruíz García, est également intervenu auprès du gouvernement de l'Etat pour exiger la remise en liberté immédiate du Père Marcelo. Pendant toute la durée de sa détention, le curé de Soyatitán n'a pas eu la possibilité d'entrer en contact avec quiconque; l'évêque lui-même a fait l'objet du refus de tout contact.

Dans les hautes heures de la nuit le Père Marcelo Rotsaert a été remis en liberté, mais après s'être vu exiger ses papiers de résident et avoir aussitôt été convoqué à se rendre à Mexico pour la dévolution des papiers (3).

Le Père Marcelo, respectueux des lois du pays, réside légalement au Mexique depuis plusieurs années. Totalemment donné à son ministère, il est connu pour sa charité et sa sensibilité envers les pauvres et pour les problèmes de la population au sein de laquelle il lui a été donné d'exercer son ministère.

La douloureuse évolution de la situation au Chiapas et les événements récents affectent directement le peuple recherchant un avenir meilleur pour lui, pour sa petite patrie et pour notre nation. Il s'agit là, en même temps, d'une attaque contre l'Eglise et contre son effort d'évangélisation intégrale de l'homme au Chiapas. Cela représente également l'atteinte la plus grossière portée contre des réfugiés auxquels le peuple et les plus hautes autorités du Mexique ont offert l'hospitalité, conformément au traditionnel esprit humanitaire et solidaire de notre peuple.

San Cristóbal de Las Casas, Chiapas
le 27 juillet 1990

(3) A Mexico, le prêtre belge était à nouveau arrêté et mis au secret jusqu'à son expulsion le 1er août (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)